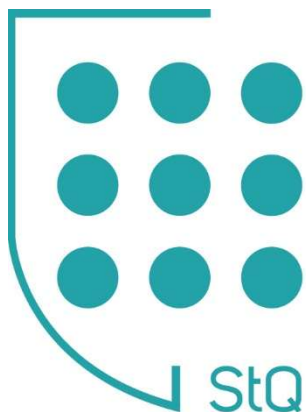




Ecole fondamentale



Saint-Quirin

Informations pour l'année scolaire 2026-2027

Implantation de Huy



Huy

rue Axhelière, 24A



Ecole fondamentale Saint-Quirin

Warnant-Dreye

rue Joseph Wauters, 10



SaintQuirin fondamental Warnant-Dreye

Site internet
www.st-quirin.be

Coordonnées pour contacter la direction,
le secrétariat ou la garderie

8h30-15h30 : 085/21.78.50

A privilégier : fondamental@st-quirin.be

Comptabilité

compta-fondamental@st-quirin.be

Dans mon école, on agit pour ...



MA SANTÉ

- * Je ne bois que de l'eau
- * Je favorise les fruits pour la collation
- * Les repas chauds sont équilibrés, de saison et respectent un circuit court

MA PLANÈTE



- * Je bois de l'eau dans une gourde
- * Je supprime les emballages plastiques et aluminium
- * Je trie les déchets
- * Nous collectons les piles usagées
- * Nous participons au maintien de la propreté dans les lieux communs

... et on respecte :

Le droit à la sécurité

*Je veille à ne pas être violent,
ni par les mots, ni par les gestes.*

Le droit au privé

Je respecte l'espace et les biens de chacun.

Le droit d'apprendre

*Je me mets au travail et respecte celui des autres.
J'essaie toujours de faire de mon mieux !*

Le droit au bien-être

*Je prends soin de moi et des autres.
Je prends soin de mon matériel, de celui des autres
ainsi que des espaces dont je dispose.*

Horaire de la journée de cours

Matin : 8h30 à 12h20 * Mercredi : 8h30 à 12h00
Après-midi : 13h40 à 15h30 * Mardi : 13h40 à 14h35

L'accès à l'école, en dehors des heures d'entrée et de sortie,
est interdit sauf autorisation exceptionnelle

* RESPECT DES HORAIRES

Pour toute arrivée après 8h30, il est obligatoire d'entrer dans l'établissement par la rue Axhelière. Toute arrivée tardive devra être justifiée auprès de l'enseignant par un justificatif d'absence (feuillelet bleu). Il en est de même si votre enfant doit quitter l'école avant 15h30. En cas de rendez-vous médical, n'oubliez pas de demander un justificatif au médecin.

La journée en classe se finira donc à 15h30. UNE EXCEPTION EST FAITE LE MARDI OÙ LES COURS SE TERMINERONT À 14H35. VOUS AUREZ ALORS SOIT LA POSSIBILITÉ DE VENIR RECHERCHER VOTRE ENFANT, SOIT CELUI-CI POURRA BÉNÉFICIER GRATUITEMENT DE LA GARDERIE JUSQU'À 16H00.

Le mercredi, les cours terminent à 12h00.

* ABSENCE

Il est apprécié que l'absence soit signalée au plus vite via un mail transmis au secrétariat : fondamental@st-quirin.be

Toute absence doit être justifiée dès la 3^{ème} maternelle. Soit par un justificatif d'absence (feuillelet bleu ciel) rendu au titulaire, soit par un certificat médical dès le 4^{ème} jour d'absence. Il est indispensable de rendre la justification à son titulaire dès le premier jour de retour de votre enfant.

Pour les élèves de primaire comptabilisant une absence de plus de 3 jours, il est intéressant de contacter l'enseignant afin de pouvoir récupérer le travail à remettre en ordre.

Dès qu'un élève en obligation scolaire (M3 à P6) comptabilise 9 demi-jours d'absence injustifiés, l'école est dans l'obligation de le signaler à l'administration. Dans ce cas, vous recevrez un courrier pour vous avertir.

* COMMUNICATION

Le journal de classe et/ou la farde de communication sont les outils qui seront privilégiés pour toutes informations ou sollicitations à communiquer au titulaire. Il vous est demandé de signer le journal de classe tous les jours.

Si vous souhaitez contacter le secrétariat ou la direction, il vous est demandé de respecter les horaires de disponibilité. Vous les trouverez, ainsi que toutes les coordonnées utiles de l'école, à la fin de ce carnet.

* COURS DE LANGUE

Classes de 1^{ère} et 2^{ème} primaire : néerlandais - 1h /semaine

Classes de 3^{ème} à 6^{ème} primaire : néerlandais - 2h /semaine

Les classes de maternelle bénéficient d'un éveil aux langues dès la classe d'accueil comme les nouveaux programmes FWB le stipulent.

* CLASSES DE DÉPAYSEMENT

Dans notre école, nous trouvons important de découvrir les apprentissages autrement, c'est pourquoi nous organisons des classes extérieures.

Tous les 2 ans > en P1-P2 : Classes de mer

Tous les ans > en P4 : Classes vertes

> en P6 : Classes de neige

Le coût de ces voyages étant important, nous vous proposerons à chaque fois une possibilité d'échelonner le paiement.

* COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE

Les cours de gymnastique et de sport font partie intégrante des apprentissages en milieu scolaire. Ceux-ci sont dispensés au titre de 2h/semaine de la P1 à la P4, de 3h/semaine en P5 et P6.

Dans les classes maternelles, il s'agit de 2h de psychomotricité.

Tenue à prévoir de la 1^{ère} à la 6^{ème} primaire, dans un sac nominatif :

> un tee-shirt uni blanc

> un short noir

> une paire de pantoufles de gym ou de baskets à semelles blanches

> de quoi attacher les cheveux longs

Un oubli répétitif de l'équipement entraînera une sanction.



* COURS DE NATATION

Les classes de primaire se rendent à la piscine de Huy. Les modalités pratiques sont encore à définir en fonction des horaires que la commune nous octroiera pour l'année scolaire.



Tenue à prévoir dans un sac étanche :

- > un maillot : ni short de bain, ni bikini
- > un bonnet de bain bleu (attacher les cheveux longs)
- > un grand essuie + un petit essuie
- > un peigne ou une brosse à cheveux + des élastiques

Coût : 3,50€

Le cours de natation est une activité obligatoire. Une dispense ne sera acceptée que sur présentation d'un certificat ou d'un mot d'excuse à présenter le jour-même du cours. Un oubli répétitif de l'équipement sera sanctionné.



* FOURNITURES SCOLAIRES & GRATUITÉ

La réforme de l'enseignement mise en place depuis janvier 2026 impose la gratuité scolaire dans les classes maternelles jusqu'à la 5^{ème} primaire. Pour ces classes, l'école met gratuitement à disposition de tous les élèves l'ensemble des fournitures nécessaires aux apprentissages.

Certains outils pourront être emportés à domicile afin de permettre la réalisation des devoirs. Il est indispensable que ce matériel soit utilisé avec soin, respecté et restitué en bon état dès le lendemain. La gratuité scolaire repose sur un principe d'égalité, mais également sur une RESPONSABILISATION COLLECTIVE.



En revanche, en cas de non-retour, de détérioration volontaire, de perte, de négligence manifeste ou de dommages répétés, et en dehors de toute situation de force majeure, l'école pourra être amenée, conformément à son Règlement d'Ordre Intérieur :

- à demander le remplacement du matériel concerné
- à solliciter un remboursement, calculé au coût réel du matériel

* FACTURATION DES FRAIS SCOLAIRES OBLIGATOIRES

En début d'année scolaire, vous recevrez une estimation des frais concernant les sorties et activités culturelles et pédagogiques prévues tout au long de l'année. Vous recevrez ainsi, chaque mois, par mail, une facture reprenant les frais de garderie et des éventuelles activités. La comptabilité étant externalisée, pour toutes questions, [veuillez prendre contact par mail : compta-fondamental@st-quirin.be](mailto:compta-fondamental@st-quirin.be) en précisant le nom, prénom et la classe de votre enfant.

* REPAS DE MIDI

Les repas sont organisés au sein des classes avec les enseignants (de 12h20 à 12h40). Les élèves peuvent consommer leurs tartines ou tout autre repas emporté de la maison. Toutefois, ATTENTION, il n'y pas la possibilité de réchauffer un plat. Pour faciliter la gestion, les repas chauds sont pris dans le local de garderie pour les élèves d'accueil à la P1 (parfois P2, selon le nombre).

Les repas chauds sont préparés par le traiteur Pyck. Il favorise une cuisine simple qui utilise des produits de saison et privilégie les circuits courts. Les repas sont à commander et à payer via la plateforme en ligne Ekillibre dont vous pouvez réactiver, ou recevrez les accès, en début d'année scolaire. En cas d'absence de l'enfant, il est indispensable d'annuler la réservation avant 8h00 sans quoi le repas sera facturé.

Il y aura possibilité de commander un repas dès le lundi 31/08/26

*** PRIX DES REPAS ***



REPAS CHAUDS (potage, plat, dessert)

Maternel : 4,20 €

Primaire : 5,25 €

Potage seul : 0,70€

Les contraintes de l'éducation

Pour maintenir une ambiance sereine, l'école doit être organisée, des exigences sont donc imposées. On fera d'une part appel à la bonne volonté des enfants et de leurs parents, d'autre part, le personnel (direction, enseignants, maitres spéciaux et surveillants) veillera à l'application de ce règlement, car la prévention vaut toujours mieux que la répression.

Pour un bon suivi, les parents sont priés de prendre régulièrement connaissance du développement de leur enfant à travers ses travaux, son bulletin, son journal de classe et à partir de la P4 son « carnet disciplinaire ».

Pour tous les élèves de l'établissement, le règlement s'articulera autour de 4 axes :

- Je respecte le droit à la sécurité de tous
- Je respecte le droit au privé
- Je respecte le droit d'apprendre
- Je respecte le droit au bien-être

Les élèves de maternelles, P1, P2 et P3 prendront le temps de construire ces règles, de les comprendre et de les vivre au quotidien.

Dès la P4, nous considérons que ces règles sont comprises de tous. Aussi, chaque élève aura à la fin de son journal de classe un carnet disciplinaire permettant d'avoir une vue globale sur les éventuelles transgressions à celles-ci. Il est demandé aux parents de signer à chacune des remarques.

Toute transgression entrainera une sanction selon la gravité et/ou la récurrence de celle-ci. La sanction est à l'appréciation de l'équipe éducative et/ou de la direction.

Exemples de sanction : rappel à l'ordre au journal de classe, fiche de réflexion, privation d'une récréation ou d'une activité, contrat de comportement, ...

Nous comptons sur votre collaboration quant au respect des sanctions devant être produites à domicile. C'est en travaillant en équipe que nous ferons de vos enfants des adultes citoyens et responsables dans l'avenir.

Les parents ne sont pas autorisés à intervenir directement auprès d'un élève, de sa famille ou dans un conflit impliquant des élèves. En cas de question, d'inquiétude ou de demande d'éclaircissement concernant une situation, les parents sont invités à s'adresser aux membres de l'équipe éducative ou à la direction, en utilisant les canaux de communication officiels prévus à cet effet.

La vie au quotidien

L'éducation étant un tout, l'enseignant exigera des enfants une certaine discipline :

- Respect des autres et du matériel
- Utilisation d'un vocabulaire correct
- Comportement respectueux et agréable envers chacun

TOUTE VIOLENCE SERA SANCTIONNÉE et fera, autant que possible, l'objet de réparation.

L'ÉCOLE INTERDIT D'APPORTER TOUT OBJET INUTILE DANS LE CADRE SCOLAIRE :

- Jouets et jeux (sauf demande spécifique de l'enseignant)
- Objets agressifs ou dangereux : fausse arme, canif, briquet, ...
- Objets électroniques : GSM, consoles, ...

Pour ce qui est du GSM, si l'enfant en a usage en dehors de l'établissement, celui-ci doit être éteint et dans la mallette pour tout le temps scolaire, temps de garderie y compris !

L'école se réserve le droit de confisquer tout objet de ces types et le rendra uniquement au responsable de l'enfant. De même, l'école ne pourra être tenue responsable de perte ou de vol à l'école ou sur le chemin de l'école.

L'école étant une communauté éducative, **UNE TENUE VESTIMENTAIRE CORRECTE EST EXIGÉE** et d'application toute l'année et pour tous :

- Le ventre et le dos resteront cachés
- Le training sera réservé aux activités sportives
- Les jeans troués ne sont pas autorisés
- Les logos et écritures ne seront pas injurieux
- Pas de fantaisie « physique » : mèches ou cheveux colorés, maquillage, tatouage/décalcomanie, boucles d'oreilles longues, piercings, ...
- A l'intérieur des bâtiments, tout couvre-chef sera retiré
- Les tongs et « clapettes » sont interdites pour des raisons de sécurité
- L'hygiène est de mise. Attention aux poux !

SI VOTRE ENFANT EST SOUFFRANT, nous vous demandons de le garder à domicile afin d'éviter tout risque de contagion ou d'aggravation de son état. Aussi, aucun médicament ne sera administré à un élève sans prescription explicite et posologie d'un médecin.

Vous pouvez consulter l'intégralité de notre
RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR sur le site internet de l'établissement

Horaires et conditions de l'accueil extrascolaire

*ACCUEIL DU MATIN

De 6h30 à 7h30 : 1€/demi-heure entamée

De 7h30 à 8h30 : GRATUIT

*ACCUEIL DU SOIR

Lundi, jeudi et vendredi jusqu'à 16h30 : GRATUIT

Mardi jusqu'à 16h00 : GRATUIT

De 16h30 (16h00 le mardi) jusqu'à 18h30 : 1€/demi-heure entamée

*ACCUEIL DU MERCREDI APRÈS-MIDI

De 12h00 à 13h00 : GRATUIT

Garderie de 13h00 à 18h00 : 6,50€ par après-midi

TOUT RETARD À LA REPRISE DE L'ENFANT SERA FACTURÉ
AU MONTANT DE 1€/10 MINUTES ENTAMÉES

Des garderies (6h30 à 18h00) sont organisées lors de chaque journée de formation des enseignants (journées pédagogiques). Pour ces garderies, une inscription préalable vous sera demandée.

9€/jour et 4,50€/demi-jour

Réduction tarifaire pour les enfants d'une même famille : 25% pour le 2^{ème} enfant et 50% à partir du 3^{ème} (les mercredis après-midi et les journées de formation également).

L'école transfère une attestation de frais de garderie au SPF Finances. Celle-ci apparaîtra automatiquement dans votre déclaration fiscale simplifiée sur monespace.be.



Agenda 2026-2027

Modifications ou ajouts possibles en cours d'année

RENTÉE SCOLAIRE LE LUNDI 24 AOÛT > ACCUEIL DANS LA COUR DÈS 8H15

LUNDI 31/08 : RÉUNION DE RENTÉE DES P3 – P4 – P5 – P6

MARDI 1/09 : RÉUNION DE RENTÉE DES MATERNELLES – P1 – P2

VENDREDI 25/09 : BULLETIN*1

MARDI 29/09 : RÉUNION DES PARENTS > BULLETIN*1

JEUDI 8/10 : JOURNÉE PÉDAGOGIQUE

17/10 AU 1/11 : CONGÉ D'AUTOMNE

VENDREDI 6/11 : SOUPER D'ÉCOLE

MERCREDI 11/11 : CONGÉ DE L'ARMISTICE

VENDREDI 11/12 : BULLETIN*2

MARDI 15/12 : RÉUNION DES PARENTS > BULLETIN*2

VENDREDI 18/12 : CONCERT DE NOËL PAR LES ENFANTS

19/12 AU 3/01 : CONGÉ DE NOËL

4/01 AU 11/01 : P6 – CLASSES DE NEIGE

20/02 AU 7/03 : CONGÉ DE DÉTENTE

VENDREDI 19/03 : BULLETIN*3

MARDI 23/03 : RÉUNION DES PARENTS > BULLETIN*3

LUNDI 29/03 : CONGÉ DU LUNDI DE PÂQUES

SAMEDI 3/04 : FANCY FAIR

24/04 AU 9/05 : CONGÉ DE PRINTEMPS

LUNDI 17/05 : CONGÉ DE PENTECÔTE

18/05 AU 21/05 : P4 – CLASSES VERTES

MARDI 29/06 : BULLETIN*4 - EXPOSITION/PORTES OUVERTES

3/07 AU 29/08 : GRANDES VACANCES

3 DATES DE JOURNÉES PÉDAGOGIQUES VOUS SERONT ENCORE COMMUNIQUÉES ULTÉRIEUREMENT